

Scintigraphie hépatique

Qu'est-ce que c'est?

En vue d'une ablation partielle du foie, votre chirurgien-ne peut demander une scintigraphie hépatique à la mébrofénine. Cet examen d'imagerie consiste en l'administration d'une petite quantité de mébrofénine, un produit radioactif, afin de pouvoir réaliser des images de l'organisme. Ce produit est ensuite rapidement éliminé de l'organisme.

Cet examen vise à évaluer le fonctionnement de votre foie, et de déterminer la capacité fonctionnelle du foie restant suite à l'intervention.

Quel déroulement?

L'examen se déroule en deux phases: l'injection du produit radioactif et la réalisation d'une série d'images.

Dès votre arrivée dans le Service de médecine nucléaire, vous êtes accueilli-e par l'équipe médico-technique. Elle vous demandera de mettre une chemise d'hôpital et d'enlever tout objet métallique pouvant perturber les images. Pensez donc à laisser à la maison votre montre, vos bijoux, etc. Un produit radioactif vous sera injecté dans une veine du bras. Pendant l'enregistrement des images, vous serez allongé-e. Cette phase dure 45 à 60 min.

L'examen présente-t-il des risques?

Cet examen ne comporte pas de risque. La dose de radioactivité reçue au cours de cet examen peut être comparée à la radioactivité naturelle (atmosphère, plantes, avions, etc.) et à celle de plusieurs autres examens radiologiques. Elle est sans effet toxique sur la santé.

Quelle préparation?

Il faut être à jeun pour cet examen. Vous pouvez néanmoins prendre vos médicaments habituels.

Que se passe-t-il après?

Vous pouvez reprendre immédiatement toutes vos activités, y compris votre travail. La radioactivité qui vous a été administrée ne représente pas de danger pour votre entourage. Nous vous recommandons, cependant, de rester à distance des enfants et des femmes enceintes durant les 12h suivant l'examen. Afin d'éliminer plus rapidement les restes du produit, il est important de boire régulièrement et en quantité.

Comment les résultats sont-ils transmis?

Le personnel médico-technique ne délivre pas de résultat à l'issue de l'examen car son analyse détaillée prend du temps. C'est le prescripteur de l'examen, c'est-à-dire votre médecin traitant ou le médecin spécialiste, qui vous donnera le résultat lors de la consultation suivante.

Contacts

Service de médecine nucléaire

Tél. 021 314 43 52

Fax 021 314 43 43